

Bonnes pratiques

Programme global « Promotion d'une Politique foncière responsable, ProPFR »

NIGER : Les Forums communautaires, la pierre angulaire pour une gestion participative des ressources foncières

Août 2025

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Programme et volet pays

Le Projet de politique foncière responsable (ProPFR) Niger est une initiative mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, dans le cadre du ProPFR mondial, lui-même partie de l'Initiative spéciale mondiale « Centre d'Innovation verte » financée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Présent dans plusieurs pays africains, dont l'Ouganda, l'Éthiopie, Madagascar, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, le ProPFR intervient au Niger depuis janvier 2023, avec un achèvement prévu en mai 2026.



Forum National sur le Foncier

Actif dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Agadez, le ProPFR Niger vise à garantir une gestion équitable et durable des terres, en renforçant la sécurité juridique d'accès pour les groupes les plus vulnérables : femmes, jeunes et éleveurs. Intégré au programme de coopération bilatérale nigéro-allemande « Promotion de l'agriculture productive (PromAP) », il agit pour consolider les droits fonciers individuels et collectifs, notamment à travers la reconnaissance légale des droits pastoraux pour 700 ménages d'éleveurs d'ici 2026, grâce à des accords sociaux, arrêtés de délimitation et conventions locales.

L'un de ses piliers est la structuration et le pilotage d'accords sociaux locaux pour la sécurisation des ressources foncières partagées. Cette approche est mise en œuvre notamment à travers la tenue de foras communautaires, qui permettent la délibération entre toutes les parties prenantes pour aboutir à leur engagement à gérer la ressource de manière pacifique et durable selon les modalités qu'elles auront décidées.

Point de départ

Au Niger, pays sahélien enclavé dont seulement 12 % du territoire est propice à l'agriculture, la sécurisation foncière représente un enjeu vital. L'agriculture et l'élevage, qui emploient 84 % de la population et contribuent à plus d'un tiers du PIB, sont directement menacés par une forte pression démographique, la dégradation des terres, et l'insécurité des droits fonciers.

La majorité des exploitants disposent de droits coutumiers non formellement reconnus. Les jeunes et les femmes sont particulièrement défavorisés par les pratiques traditionnelles : accès limité à l'héritage, absence de titres sécurisés, et marginalisation dans l'exploitation



Discours d'ouverture PCR Tillabéri, Forum de Tagazar



Lancement du Forum de Timia

des terres, notamment en période de raréfaction des ressources. Les terres pastorales sont encore moins protégées que les terres agricoles : la plupart des couloirs de transhumance ne sont pas délimités, les droits collectifs des éleveurs ne sont pas reconnus, et les éleveurs ne reçoivent aucune compensation en cas de réaffectation des terres. Cette situation alimente les conflits entre agriculteurs et éleveurs, exacerbés par l'absence de délimitation claire, la croissance démographique, et la multiplication des accaparements fonciers (notamment par des citadins riches).

Pour répondre aux enjeux fonciers auxquels il est confronté, le Niger a adopté en 2021 la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN), inspirée des principes d'orientation du Code Rural établis en 1993. La PFRN encourage la reconnaissance et la formalisation des droits coutumiers, et promeut des approches participatives de gestion du foncier. Pour mettre en œuvre la sécurisation des terres en milieu rural, le Code rural prévoit un mécanisme de sécurisation foncière fondé sur des accords sociaux locaux. Les accords sociaux et conventions locales sont des outils d'aménagement consensuels qui permettent aux acteurs ruraux de réguler l'accès, l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables (terres, eaux, pâturages, etc.). Une des étapes clés des accords sociaux est la tenue de foras communautaires.

Les foras communautaires sont des rencontres formelles qui réunissent tous les acteurs identifiés : autorités coutumières, représentants des éleveurs, agriculteurs, transhumants, chefs de villages, services techniques, etc. Il a pour objectif de négocier un accord social autour de modalités de gestion: qui a le droit d'usage, dans quelles conditions, quelles sont les obligations des parties, les interdits, et les sanctions en cas de non-respect. ProPFR Niger a contribué à l'élaboration des modalités et a permis de tester l'approche foras communautaire dans différentes régions du pays.

Changements positifs

Les foras communautaires appuyés par le ProPFR se sont tenus dans différentes communes rurales du Niger, au cœur de zones agricoles, pastorales et naturelles particulièrement sensibles. Jusqu'en août 2025, ProPFR Niger a soutenu la tenue de quatre foras communautaires, à savoir en octobre 2024, un à Timia, dans l'Aïr, deux dans la région de Tahoua et un à Madaoua ; et en novembre 2024, un à Tagazar, Tillabéri, et un à Tabalak.

À Timia, où la production maraîchère a pris le dessus, les échanges ont porté sur la gouvernance des terroirs et la protection des réserves naturelles, menacées par la dégradation des ressources, la coupe abusive des arbres et le braconnage. Ce forum a débouché sur l'« **Engagement de Timia** », une déclaration forte qui a renforcé le rôle des commissions foncières locales et ouvert une nouvelle dynamique de gestion partagée des espaces naturels. Le forum de Timia a abouti à la décision de créer et gérer une réserve naturelle communale, avec un plan d'urgence pour sa protection. Sous la coordination des commissions foncières et des services techniques de l'État, un Plan de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles sera élaboré afin de préserver l'environnement tout en garantissant un accès équitable aux ressources partagées comme les pâturages, les points d'eau et les couloirs de passage.

Dans la commune de **Tagazar**, dans la région de Tillabéri, le forum communautaire a marqué une étape importante dans le dialogue sur la gouvernance foncière, en permettant pour la première fois des échanges directs entre acteurs autour des enjeux liés à la gestion des terres et des ressources naturelles. Il a débouché sur la « **Déclaration de Balleyara** », qui formule des recommandations fortes concernant la vente massive des terres, l'appropriation abusive des ressources partagées, l'accès des femmes, jeunes et personnes vulnérables à la terre, ainsi que la prévention et la gestion des conflits. Depuis, les conditions d'acquisition de 250 hectares dans la commune sont en cours de réexamen, et une nouvelle dynamique de concertation dans les transactions foncières s'installe, notamment avec l'obligation de recueillir le consentement des femmes dans les décisions de cession ou de vente, renforçant ainsi leur statut et leur rôle dans la gouvernance foncière.

A Madaoua, le **Forum sur l'organisation et la gestion d'une transhumance transfrontalière apaisée pour la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès et a l'utilisation des ressources naturelles** a abouti à un communiqué final. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de protéger les espaces pastoraux en identifiant et sécurisant les aires de pâturage, couloirs et pistes de transhumance, tout en procédant au déguerpissement des occupations illégales. Ils ont recommandé d'adapter la fixation des dates de libération des champs aux réalités agricoles et pastorales, et de renforcer l'aménagement de points d'eau afin de réduire les tensions entre agriculteurs et éleveurs. Le **forum de Madaoua** a également insisté sur une meilleure gestion des fourrières, le respect des règles d'indemnisation des dégâts champêtres, ainsi que la clarification des rôles des différentes autorités dans la gestion des conflits. Enfin, les participants ont souligné l'importance de renforcer les capacités des commissions foncières et des organisations locales, et de poursuivre

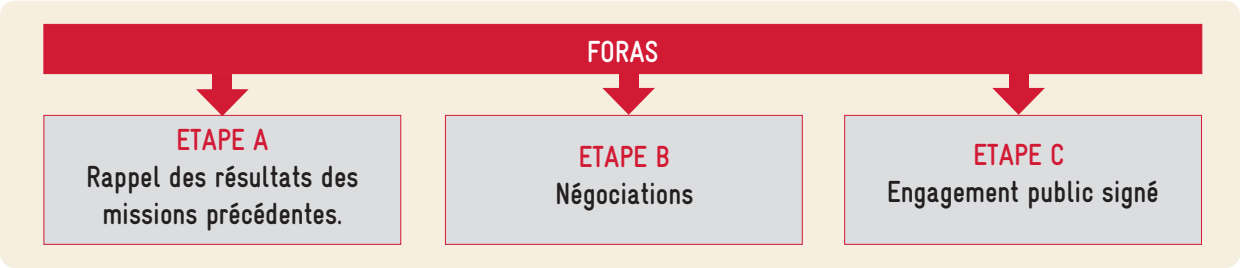


Restitution travaux forum Tabalak

les efforts de récupération et d'aménagement des terres pour garantir une gestion apaisée et durable des ressources naturelles.

Le **forum de Tabalak** a permis à toutes les parties prenantes de discuter sur deux thèmes, à savoir "La gestion concertée des ressources foncières partagées / Prévention des conflits" et "Promotion de l'élaboration des accords sociaux/cas de la mini adduction d'eau potable (AEP) de Chigarden". Le forum de Tabalak a permis non seulement de formuler des recommandations pour renforcer la gouvernance foncière et la gestion concertée des ressources, mais surtout d'aboutir à des résultats tangibles. À Chigarden, les discussions ont désamorcé un conflit autour d'une adduction d'eau potable disputée entre éleveurs nomades et agropasteurs. Le processus a conduit à la sécurisation foncière de l'ouvrage, à la mise en place d'une gestion contractuelle et durable et à la signature d'accords sociaux garantissant un accès équitable à l'eau. Ces engagements locaux ont permis de définir des règles d'utilisation entre villages, de cartographier la zone d'influence de l'ouvrage et de renforcer la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs. Grâce à cette dynamique, près de 10.000 personnes et 12.000 têtes de bétail bénéficient désormais d'un accès sécurisé à l'eau potable, tandis que la société civile s'implique davantage dans la gouvernance locale.

Approche



Les foras communautaires sont la pierre angulaire du processus de sécurisation foncière à travers les accords sociaux. L'approche accords sociaux commence par une demande émanant des acteurs locaux, des missions d'identification des problèmes, des acteurs et d'information sensibilisation. Ensuite vient l'étape des foras communautaires. Ces étapes préalables sont nécessaires pour bien préparer les foras communautaires, notamment pour veiller à ce qu'ils soient inclusifs et répondent à des objectifs bien définis, selon des problèmes préalablement identifiés.

À Tabalak, par exemple, plusieurs problèmes fonciers majeurs ont été mis en évidence. La zone pastorale se trouve de plus en plus accaparée par les activités agricoles, réduisant l'espace disponible pour les éleveurs. L'utilisation partagée d'un point d'eau pastoral, bien que sans conflit déclaré, reste une source potentielle de tensions si elle n'est pas régulée. Par ailleurs, sept couloirs de passage essentiels pour la mobilité du bétail, reliant notamment Keita et Kalfou à Tabalak, sont occupés, compromettant la circulation des troupeaux. Enfin, la descente précoce des animaux à la fin de la saison hivernale accentue la pression sur les ressources, aggravant les risques de différends entre agriculteurs et éleveurs.

Sur la base des problèmes identifiés, les organisateurs, qui peuvent être une commission foncière ou une organisation de la société civile (OSC) ou un consortium d'OSC identifient les participants prioritaires. Les participants prioritaires peuvent être les autorités traditionnelles (chefs de cantons et de groupements) des différents groupes de population concernés, les autorités administratives (préfets et administrateurs délégués), les services techniques concernés, les représentants régionaux, départementaux, communaux et au niveau des villages des commissions foncières (Cofodep, Cofocom et Cofo de base / Cofob), des représentants des villages concernés, les représentants des éleveurs, les représentants des agriculteurs, les leaders religieux, mais aussi des représentants (personnes ou organisations) de femmes, de jeunes et de personnes en situation de handicap.

Un accent particulier est mis sur la légitimité des représentants présents, afin que les accords engagent réellement les groupes concernés. Pour s'assurer de l'appropriation communautaire du processus et des résultats des foras communautaires, il est important que les autorités locales président, ensemble avec l'organisateur du forum. Le choix de la date et du lieu est également important, pour s'assurer que tous les groupes peuvent y participer. Une attention particulière doit être portée à l'inclusion des éleveurs transhumants, des femmes et des jeunes, souvent absents ou marginalisés. Un forum communautaire dure en général un à deux jours maximums.

Les foras communautaires suivent des étapes bien définies. Le forum commence par une cérémonie d'ouverture par les différentes autorités et représentants. Ensuite, des présentations sont faites autour des thématiques identifiées. Par exemple, au forum communautaire de

> *« L'application des recommandations issues de ce forum contenue dans une déclaration dite "déclaration de Tagazar" par les instances en charge de la gouvernance foncière permettrait de sécuriser des familles de la perte de leur principal capital et prémunir les communautés des conflits parfois meurtriers, qui ont été enregistrés ces dernières années dont la plupart opposent les éleveurs aux agriculteurs »*
> ***Mme Issoufou Hadjara***, Secrétaire Générale de la commune /Secrétaire Permanente de la Cofocom

Madaoua, les présentations ont porté sur la transhumance et la gestion foncière, en mettant l'accent sur les règles de fermeture et de libération des champs afin d'assurer une meilleure cohabitation entre agriculture et élevage. Les participants ont aussi été sensibilisés à la réglementation sur les dégâts champêtres, à la fonction des fourrières destinées à sécuriser les animaux égarés, ainsi qu'au rôle de la police rurale pour prévenir les troubles liés à l'usage des terres et des ressources. Un autre point important concernait la gestion des aménagements hydroagricoles, avec la nécessité de clarifier leur statut foncier, d'indemniser les personnes affectées et de sécuriser juridiquement les sites au nom de l'État. Les présentations ont également abordé les actes fonciers délivrés par les commissions, tout en soulignant la suspension récente des attestations de détention coutumière pour mettre un terme à la dilapidation du domaine foncier public.

S'ensuivent des échanges et discussions autour des différentes problématiques abordées, en vue de négocier un accord social autour de modalités de gestion : qui a le droit d'usage, dans quelles conditions, quelles sont les obligations des parties, les interdits, et les sanctions en cas de non-respect. Les discussions peuvent aussi avoir lieu lors de travaux de groupes qui sont ensuite présentés en plénière.

Un procès-verbal (PV) portant « accord social » signé par l'ensemble des acteurs clés conviés, sanctionne ces foras communautaires. Il peut aussi prendre la forme d'une déclaration ou d'un communiqué. Ce PV traduit l'engagement des communautés à contribuer à la gestion durable de cette ressource, pour son usage paisible entre les utilisateurs. Par exemple, lors du Forum communautaire de Timia, les participants ont pris plusieurs engagements visant à renforcer la gouvernance foncière et la gestion durable des ressources naturelles. Ils se sont engagés à améliorer l'efficacité des commissions foncières et à mobiliser les communautés autour de leurs agendas, tout en respectant le statut des ressources partagées telles que les couloirs de passage, les aires de pâturage et les points d'eau. Ils ont également promis d'accompagner la commune dans la création et la gestion de la Réserve Naturelle Communale et de participer à la mise en œuvre de son plan d'urgence. Les participants ont aussi affirmé leur volonté de soutenir les pouvoirs publics dans l'élaboration d'un cadre juridique actualisé, de dénoncer toute tentative d'accaparement ou de restriction d'accès aux ressources, et d'apporter leur assistance aux autorités locales pour l'exercice de leurs responsabilités de police rurale. Enfin, ils se sont engagés à élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles, garantissant la préservation de l'environnement et un accès équitable à tous les usagers.



« Les forums constituent des cadres de rencontres importants qui permettent aux différents acteurs non seulement d'internaliser la politique foncière rurale, notamment ses principales orientations et axes stratégiques, mais aussi d'échanger autour des grandes préoccupations des usagers des ressources naturelles rurales au Niger. La PFPN organise ces genres de rencontres pour la sécurisation foncière des exploitations qui constituent un des piliers fondamentaux pour l'atteinte à la souveraineté alimentaire si chère aux autorités actuelles ».
M. Djibo Bagna, président de la plateforme paysanne du Niger (PFPN), lead du consortium des OSC



Voix des femmes au Forum National Foncier



Travaux de groupes Forum Tabalak

Leçons apprises



Caravane Sensibilisation Communautés Gouvernance Foncière

Les foras communautaires du projet ProPFR Niger ont montré que le succès repose sur une combinaison de partenariats solides, d'inclusion sociale et d'un fort engagement local. La collaboration entre la société civile, les autorités coutumières, les institutions du code rural, les projets complémentaires et les organisations paysannes a permis une mise en œuvre efficace et autonome des activités. L'implication active des femmes et des jeunes, notamment à travers des structures dédiées et adaptées à leurs contraintes, a renforcé l'équité et la légitimité des actions menées.

Ces espaces ont également mis en évidence l'importance de la sensibilisation et de l'appropriation communautaire, favorisées par la formation des commissions foncières de base qui ont réduit les conflits et instauré des mécanismes de gestion durable. Le rôle moteur des leaders locaux, crédibles et engagés, a facilité la mobilisation et l'adhésion des populations. Enfin, l'appropriation locale s'est traduite par des contributions concrètes aux infrastructures et par la volonté de garantir la durabilité des acquis grâce à des plans d'action et à des partenariats financiers pérennes.



« A Timia, l'utilisation durable des ressources nécessite des méthodes de gestion qui préservent l'intégrité des terres, comme l'agriculture durable et l'utilisation de techniques adaptées au climat aride tout en prenant en compte la disponibilité des aires de pâturages au profit de l'élevage. Ce forum est un cadre d'échange, inclusif pour l'ensemble des couches sociales afin de garantir une gestion efficace des terres en adéquation avec les traditions et cultures locales ainsi que des modes de vie des différentes communautés qui coexistent dans la vallée de Timia et alentours ».
Commandant Amadou Assane, Préfet du Département d'Iférouane



Les femmes à l'écoute des animateurs sur la PFR



Caravane Sensibilisation Prévention des Conflits

Mentions légales

Publié par
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social
Bonn et Eschborn, Allemagne
Département du développement rural, de l'agriculture
Friedrich Ebert Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66
E info@giz.de
I www.giz.de

Programme
Programme global « Promotion d'une politique foncière responsable » (ProPFR)
T +49 228 44 60-0
E GlobalvorhabenLand@giz.de
I www.giz.de/responsiblelandpolicy

Chef de projet
Dr. Sani Mamadou Abdou Gaoh
E-Mail mamadou.sani@giz.de

Responsable
Maraile Goergen
ProPFR, Chargée de programme
E-Mail maraile.goergen@giz.de

Auteur
Abdoul Kadri AMADOU SABRA, GIZ Niger

Conception, mise en page et illustrations
Dominique Thaly, Anissa Chedly

Photo credit
© GIZ

Liens URL
La responsabilité du contenu des sites web externes liés à cette publication incombe toujours à leurs éditeurs respectifs. La GIZ se désolidarise expressément de ce contenu.

Cartes
Les cartes imprimées ici sont destinées uniquement à des fins d'information et ne constituent en aucun cas une reconnaissance de frontières et de territoires en vertu du droit international. La GIZ n'assume aucune responsabilité quant à l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité de ces cartes. Toute responsabilité pour les dommages, directs ou indirects, résultant de leur utilisation est exclue.

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Bonn, Septembre 2025

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH